

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

PROCES VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2013

L'an deux mille treize et le 04 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve Les Escaldes, régulièrement convoqué le 28 mars 2013, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Jacques BOMPIEYRE, Paul SIOURAC, Gaby FORNONI, René GARRIGUE, Francis VIGO, Jean PUNZANO, Thierry BOURGADE, Marie-José ESTEVA.

Absents excusés :

Mme Sandrine PIROF donne procuration à M. Jacques BOMPIEYRE

Mme Marie-Andrée TOUSSAINT donne procuration à Mme Gaby FORNONI

Mme Chantal FRENZ donne procuration à M. René GARRIGUE

M. Gérard HUBERT donne procuration à M. Francis VIGO

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint a été élu secrétaire de séance.

1- Comptes administratifs 2012 :

Délibération N°2013-04-001

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances présente le résultat des comptes administratifs 2012 des différents budgets communaux.

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité

2 – COMPTES DE GESTION 2012 :

Délibération N°2013-04-002

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestions de l'année 2012.

Le Conseil Municipal après consultation, déclare que les comptes de gestions dressés par le comptable public pour l'année 2012 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2012 :

Délibération N°2013-04-003

Le Conseil municipal après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 exposé par Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances constatent que les comptes administratifs présentent un excédent de fonctionnement.

Budget principal : + 62 410.52 €

Budget Annexe Camping Sol I Neu: + 8 322.02 €

Le Conseil Municipal affecte les résultats 2012 suivant délibération ci-dessus énumérée.

4 – TAUX D'IMPOSITION 2013 :

Délibération N°2013-04-004

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances présente au conseil municipal pour l'exercice 2013 les taux des taxes de la fiscalité directe locale, nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Taxe habitation : 6.00 % - taxe foncière bâtie : 8,38 % - taxe foncière non bâtie : 47.35 %

5 – BUDGETS PRIMITIFS 2013 :

Madame le Maire propose les budgets primitifs 2013 qui ont été vus en commission des finances du 21 mars 2013.

Les budgets sont votés à l'unanimité

6 – Subventions aux associations :

Délibération N°2013-04-005

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances informe les conseillers municipaux des besoins des associations en matière de subvention municipale pour l'année 2013 et dresse un tableau récapitulatif annexé à la délibération.

Le conseil municipal délibère favorablement.

7 – Marché A Procédure Adapté (MAPA) :

Délibération N°2013-04-006

Lancement d'un MAPA concernant les assurances : risques statutaires du personnel, flotte véhicules et multirisques.

Avis favorable du conseil municipal.

8 – FNGIR :

Délibération N°2013-04-007

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes au 01 janvier 2013, celle-ci prendra en charge le reversement du FNGIR pour cette année.

Fin de la séance à 20 heures 15.